



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Estimation du coût d'une promesse électorale

Date de publication : Septembre 2021

Titre abrégé : Doublement de la déduction pour les habitants de régions éloignées

Description : Doubler le montant pour la résidence (de base et supplémentaire) de la déduction pour les habitants de régions éloignées à compter du 1^{er} janvier 2022. Aucun changement ne sera apporté à la déduction pour les avantages relatifs aux voyages. Le montant de base dans la zone A (B) passera de 11 \$/jour (5,50 \$/jour) à 22 \$/jour (11 \$/jour). Le montant supplémentaire dans la zone A (B) passera aussi de 11 \$/jour (5,50 \$/jour) à 22 \$/jour (11 \$/jour).

Coût de la mesure proposée :	Millions de \$	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total
Coût total		46	153	155	155	157	666

Remarques :

- Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice comme cela apparaît dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une diminution du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une hausse des dépenses). Un nombre négatif indique une augmentation du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des dépenses).
- « - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.

Méthode d'évaluation et d'établissement des projections : Compte tenu des données historiques sur les demandes relatives à la déduction pour les habitants de régions éloignées, le DPB a effectué une projection du nombre de demandes qui seront présentées à l'avenir en se fondant sur la croissance démographique établie dans la prévision de référence du CPE. Il a estimé la répartition des demandes dans les zones A et B au moyen du nombre de personnes vivant dans les zones visées par règlement. Il a présumé que la déduction pour la résidence continuera d'être inférieure à 20 % du revenu net. Il a déterminé de manière approximative l'augmentation de la valeur des demandes pour les deux zones en se fondant sur le revenu net estimé et il s'en est servi pour en déterminer les possibles répercussions sur les dépenses fiscales existantes liées à l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP). Aucun changement de comportement n'a été inclus.

Source d'incertitude : La principale source d'incertitude est liée au nombre de personnes vivant dans chaque zone, ainsi qu'à la répartition des revenus nets et de la valeur des demandes.

Sources des données :	Variable	Source
	Croissance démographique projetée	Prévision de référence du CPE du DPB
	Population par subdivision de recensement	Statistique Canada
	Endroits situés dans les zones visées par règlement	Agence du revenu du Canada
	Statistiques finales T1	Agence du revenu du Canada
	Estimations et projections des dépenses fiscales	Agence du revenu du Canada